

Synthèse des recommandations de la Coalition Eau pour l'amélioration de l'Initiative pour l'Alimentation en Eau et l'Assainissement en milieu Rural (IAEAR)

Montreuil – 16 juin 2016

La Coalition Eau a engagé un travail de recherche et d'analyse sur l'Initiative pour l'Alimentation en Eau et l'Assainissement en milieu Rural (IAEAR) de la Banque Africaine de Développement (BAD), et sur l'utilisation des fonds français dans ce cadre. Elle estime que les résultats de l'IAEAR sont encourageants et recommande à la France de pérenniser sa contribution à l'Initiative pour l'Alimentation en Eau potable et l'Assainissement en milieu Rural (IAEAR) de la Banque Africaine de Développement, via les fonds de la Taxe sur les Transactions Financières¹.

Toutefois, l'IAEAR fait face à un certain nombre de faiblesses qui freinent son efficacité. Alors qu'une évaluation externe de l'IAEAR est en cours (pour la période 2012-2015), et qu'un processus de préparation de la prochaine programmation s'en suivra (pour la période 2017-2020), la Coalition Eau propose des recommandations en vue d'une amélioration. Celles-ci sont issues d'un travail de documentation, à partir des évaluations existantes de l'IAEAR, et d'échanges avec le personnel de la BAD et quelques partenaires de la Coalition Eau en Afrique.

1. Améliorer la gouvernance de l'IAEAR

➤ Renforcer le rôle du Comité de coordination régional et le poids de la société civile dans la gouvernance de l'IAEAR

L'IAEAR dispose d'un organe de consultation, le Comité de coordination régional (CCR), mis en place à la demande des bailleurs, coprésidé par la BAD et le Conseil des ministres africains de l'eau (AMCOW), et qui rassemble les donateurs, les institutions de financement multilatérales et bilatérales, les ONG, les Organisations de la Société Civile (OSC), les gouvernements, les agences des Nations unies ainsi que d'autres intervenants du secteur. Toutefois, la participation des représentants au CCR, en particulier celle des gouvernements africains et celle des OSC, n'est pas effective. En outre, on peut s'interroger sur le poids réel du CCR dans la gouvernance de l'IAEAR face à l'influence du Comité de pilotage du Fonds fiduciaire de l'IAEAR (donateurs) et surtout au poids du Conseil d'administration de la BAD qui approuve les projets financés. Il est donc nécessaire de renforcer le fonctionnement global du CCR et son pouvoir de décision, tout en redynamisant la représentation de la société civile afin que celle-ci joue réellement ses rôles non seulement de représentation des citoyens mais aussi de veille citoyenne pour s'assurer de l'efficacité de l'initiative et de la bonne allocation des fonds.

¹ Voir la note « La Taxe sur les Transactions Financières doit continuer à financer l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les zones rurales d'Afrique ! », Coalition Eau, 16 juin 2016

➤ Appuyer la décentralisation et renforcer l'appropriation locale de l'initiative

Afin d'améliorer l'efficacité de l'IAEAR, il est nécessaire de renforcer l'appropriation de l'initiative par les acteurs locaux, et éviter les processus « top down » qui n'impliquent que l'administration centrale. Pour cela, l'IAEAR doit soutenir la décentralisation dans les pays (en particulier ceux où elle n'est pas effective), renforcer les capacités des autorités locales et l'appui à la maîtrise d'ouvrage communale (AMOC), promouvoir les mécanismes de concertation nationaux/locaux (comme les « national joint sector review », groupes de coordination des partenaires techniques et financiers, plateforme de concertation locale, etc.). Une meilleure gouvernance passe aussi par l'appropriation de l'initiative et de ses projets par les populations, via une meilleure information, et par les professionnels locaux (artisans, consultants, fournisseurs de services), notamment via une action concertée pour développer des PME dans les zones rurales.

2. Accroître la transparence et la redevabilité de l'initiative

➤ Améliorer l'accès à l'information et la gestion des connaissances

Pour rendre possible le plein exercice des droits humains, les Etats et autres institutions doivent être transparents et ouverts. Les rapports de l'IAEAR (rapports d'évaluation, rapports d'audit, rapports pays, rapports d'activités annuels) sont des sources d'informations précieuses pour toutes les parties prenantes et devraient donc être accessibles à tous, notamment sur Internet. Il faudrait en outre les rendre plus pédagogiques, afin que la société civile et les autres acteurs locaux puissent se les approprier et s'en saisir plus facilement. La mise en place d'une newsletter régulière et d'un site spécialement dédié à l'IAEAR permettrait de fournir toutes les informations nécessaires, centraliser tous les documents ayant trait à l'IAEAR (rapports d'évaluation, rapports pays, newsletter, etc.) et recueillir les retours des partenaires. En outre, la BAD doit déployer des efforts plus importants pour le partage des connaissances acquises dans le cadre de l'IAEAR. Elle devrait ainsi participer au renforcement et à la diffusion des connaissances sur le sous-secteur eau et assainissement en milieu rural.

➤ Renforcer la lisibilité de l'information

Les rapports très « quantitatifs » doivent intégrer plus d'information « qualitative ». En outre, alors que l'IAEAR met en exergue la question du droit de l'Homme à l'eau potable et à l'assainissement, il serait utile de juger les réalisations de cette initiative à l'aune des critères du droit à l'eau (accessibilité, qualité, durabilité, disponibilité, abordabilité). Si on remarque l'importante réalisation quantitative d'infrastructures, très peu d'éléments sont par contre communiqués sur l'accessibilité et la durabilité de ces infrastructures, la qualité du service délivré, etc. Il faudrait aussi mettre en rapport les résultats obtenus par rapport aux résultats attendus au lieu de les mélanger comme c'est le cas dans les rapports actuels, entraînant une confusion. Enfin, les chiffres globaux présents dans les rapports masquent souvent des disparités entre différentes régions d'un même pays qu'il serait nécessaire de mettre en avant.

3. Renforcer le suivi-évaluation des programmes

➤ Travailler à améliorer les systèmes de S&E nationaux

Dans de nombreux pays bénéficiaires, le suivi des projets a été identifié comme un problème de taille. La BAD s'appuie sur les systèmes de suivi & évaluation de ces pays alors que les données fournies ne sont pas toujours fiables ou régulières en raison par exemple d'un manque de volonté, d'instabilité du pays (zones de conflits), d'inertie bureaucratique... Il faudrait donc mettre en place ou renforcer les systèmes nationaux de S&E dans les pays qui ne sont pas encore en mesure de fournir des données fiables, grâce aux fonds issus du Fonds Fiduciaire et qui ont notamment vocation à renforcer les capacités dans les pays. Cela permettrait d'avoir une meilleure planification et gestion des différentes opérations menées dans le cadre de l'IAEAR, d'harmoniser les procédures entre pays, tout en améliorant la redevabilité.

➤ Renforcer les procédures de S&E au niveau de la BAD :

La BAD devrait améliorer son propre suivi-évaluation de l'initiative en :

- Améliorant le reporting effectué sur les programmes, tant en termes de régularité que de contenu (informations quantitatives et qualitatives, lisibilité...);
- Améliorant le reporting sur les modalités de financement des projets, et notamment sur l'utilisation des fonds du FF : proportion prêts/subventions au sein de l'IAEAR, part des fonds issus du FF, critères d'affectation des fonds (lignes directrices en cours de rédaction au niveau de l'IAEAR), avec un accent sur ceux issus du FF... ;
- Effectuant des évaluations régulières indépendantes, y compris des études d'impact sur le terrain ;
- Mettant en avant la valeur ajoutée de l'IAEAR ;
- Transmettant les rapports et évaluations réalisés aux différentes parties prenantes de l'IAEAR, au premier rang desquels les partenaires financiers et la société civile.

4. Améliorer le financement de l'IAEAR

➤ Clarifier le rôle du Fonds Fiduciaire

Le rôle du FF mérite d'être davantage clarifié en vue de garantir une plus grande visibilité, de mettre l'accent sur la viabilité à long terme et de cibler les activités de décaissement initiales. Comme indiqué ci-dessus, la BAD devrait davantage communiquer sur l'utilisation des fonds du FF : part des fonds issus du FF dans les projets, critères d'affectation des fonds (lignes directrices en cours de rédaction au niveau de l'IAEAR), volets du projet soutenus, etc.

➤ Améliorer les délais de décaissement de l'IAEAR et les capacités d'absorption des Etats

L'IAEAR semble pâtir d'un taux global de décaissement relativement bas et d'importants délais de mise en œuvre. Il faudrait donc viser :

- à améliorer les taux de décaissement et d'absorption des fonds engagés en adaptant les outils et règles de financement aux capacités administratives des Etats partenaires ;
- à améliorer les taux de décaissement du FF spécifiquement étant donné que ses fonds sont exclusivement composés de dons (taux de décaissement annuel de 18 % en 2014 et taux de décaissement cumulé au 31/12/2014 de 44%²) ;
- à améliorer les capacités d'absorption des Etats, notamment en renforçant leurs capacités administratives, en facilitant les investissements ainsi que la contractualisation entre partenaires, ou encore en réduisant l'incertitude ;
- ouvrir des guichets aux acteurs non-étatiques, dont les ONG.

➤ Renforcer la part des subventions dans l'IAEAR et améliorer le ciblage

Accroître la proportion de subventions par rapport aux prêts, au sein de l'IAEAR, permettrait :

- de mieux répondre aux besoins des pays les plus pauvres et aux Etats fragiles (et les moins solvables) ;
- de mettre l'accent sur l'assainissement, sous-secteur très en retard, où l'équilibre financier est difficile à atteindre et qui repose largement sur des aides en subventions ;
- de renforcer la capacité de mobilisation de l'IAEAR, en permettant de lever de nouveaux financements ou de renforcer le mixage prêts/subventions (« blending »).

Dans ce cadre, un effort devrait être fait pour améliorer le taux de décaissement annuel du FF, dont les fonds sont uniquement composés de subventions, et pour trouver de nouveaux donateurs au FF.

² 2014 Annual Progress Report, pp. 10-11

5. Améliorer la durabilité des projets

Il a parfois été constaté un manque de pièces de rechange disponibles, des formations des techniciens insuffisantes, des points d'eau non fonctionnels ou encore des constructions d'infrastructures là où il n'y en avait pas besoin en réalité. Les évaluations des besoins et un meilleur suivi des projets devraient mettre l'accent sur ces difficultés afin qu'elles puissent être résolues et que l'offre de l'IAEAR soient mieux adaptée aux besoins des populations.

L'accent sur l'appui à la décentralisation et le renforcement des capacités des acteurs locaux devrait permettre de mettre en place des services plus durables. L'aide aux communautés rurales en termes d'appui post-construction mériterait aussi d'être renforcée. Un effort devrait être ainsi fait en matière d'entretien des équipements, de formations techniques, d'échange d'expériences, d'appui aux comités d'usagers d'eau et d'assainissement. Enfin, la recherche d'un appui par les acteurs performants du secteur (dont les ONG) doit être recherché.

6. Rattraper le retard du sous-secteur assainissement

En Afrique subsaharienne, le sous-secteur assainissement connaît un retard flagrant par rapport au sous-secteur eau potable. Il est donc urgent de mobiliser plus de fonds pour ce secteur, sous forme de subventions. En effet, l'assainissement est un secteur où l'équilibre financier est difficile à atteindre et qui repose largement, de fait, sur les contributions des ménages et sur des aides en subventions. Le FF a ici un rôle prépondérant à jouer, étant donné que ses fonds sont uniquement composés de subventions. Dans le sous-secteur assainissement, si une partie importante des fonds attribués concerne la formation des populations locales (programmes de formation collective) et la construction d'infrastructures publiques (notamment dans les écoles), il faudrait aussi offrir un appui aux ménages privés, pour leur faciliter l'accès à domicile. Enfin, appuyer le plaidoyer des acteurs sectoriels et de la société civile permettrait de garantir une meilleure visibilité des enjeux et d'encourager les pouvoirs publics à reconnaître leur caractère prioritaire.

La Coalition Eau rassemble 30 ONG françaises engagées pour promouvoir un accès universel et durable à l'eau potable et à l'assainissement, tout en préservant les ressources en eau. www.coalition-eau.org

Sont membres de la Coalition Eau : ACAD, Action contre la Faim, ADEDE, AVSF, blueEnergy, Coopération Atlantique Guinée 44, CORAIL, CRID, 4D, East, Eau Sans Frontières International, Eau et Vie, Eau Vive, GRDR, Green Cross International, GRET, Hydraulique Sans Frontières, IDO, Ingénieurs Sans Frontières, Initiative Développement, InterSolidar, Kynarou, Morija, Réseau Foi et Justice Afrique Europe, Secours Catholique – Caritas France, Secours Islamique France, Solidarité Eau Europe, Solidarités International, Toilettes du Monde, WECF.

Contact : Kristel MALEGUE, Coordinatrice : kristel.malegue@coalition-eau.org / 06 01 41 58 50 54